

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES ORGANISMES GESTIONNAIRES DE FOYERS ET SERVICES POUR JEUNES TRAVAILLEURS

CONTRAT STANDARD CCN508000

ANNEXE II – COTISATIONS

PRESTATIONS	Personnel Cadre <i>(personnel affilié à l'AGIRC institué par la Convention collective nationale de retraite et de prévoyance des cadres du 14 mars 1947)</i>		Personnel Non Cadre. <i>(personnel n'étant pas affilié à l'AGIRC institué par la Convention collective nationale de retraite et de prévoyance des cadres du 14 mars 1947.)</i>	
	Tranche A	Tranche B	Tranche A	Tranche B
Décès / Invalidité Permanente et Absolue Frais d'obsèques	0.70 %	0.70 %	0.14 %	0.14 %
Rente éducation	0.10 %	0.10 %	0.10 %	0.10 %
Incapacité temporaire et Maternité	0.46 %	1.19 %	0.46 %	1.19 %
Invalidité permanente	0.36 %	0.82 %	0.56 %	1.28 %
Reprise des encours	0.05 %	0.05 %	0.05 %	0.05 %
Total	1.67 %	2.86 %	1.31 %	2.76 %